



N° 0666

---

ASSEMBLÉE NATIONALE FICTIVE  
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale fictive le 26/01/2018.

**PROPOSITION DE LOI**  
**relative à la revitalisation républicaine**

Présentée par

Mme Caroline **GASPARD**  
& M. Emile Victor Masséna **FOUCART**  
membres des députés dits non-inscrits

Députés

## Exposé des motifs

Où le peuple est-il représenté ? Où va la démocratie ?

C'est à ce cri d'alarme que la présente proposition de Loi répond.

Les réclamations se multiplient et pourtant, outre quelques mots au sujet d'une éventuelle « dose de proportionnelle » saupoudrée -et la date d'entrée en vigueur de la mesure reste encore à préciser, c'est dire comme elle est concrète- sur des élections législatives qualifiables de restrictives, le gouvernement reste sans réponse au cri d'alarme du peuple français qui ne se sent plus écouté, trop mal représenté. Le Parlement que nous constituons, est né des urnes que les citoyens ont remplies certes, mais il faut en dénoncer le processus. Par report, pour faire opposition à tel parti, ou à telle personnalité... En bref, souvent pour de mauvaises raisons, des noms sont sortis de ces urnes qui, s'il n'y avait eu qu'un seul tour, n'y seraient même jamais entrés.

La République française prône la démocratie. Or si ce n'est pas, entendons-le, le peuple qui gouverne en personne, il possède au moins le pouvoir de choisir à qui il délèguera cette tâche délicate. Ce sont ses représentants, les parlementaires, nous autres par conséquent. Nous sommes les représentants du peuple, sa volonté institutionalisée. Or, comment, à partir d'une palette de couleurs composée d'une multitude de teintes, peut-on obtenir un tableau qui ne présenterait qu'une poignée de nuances ? Le peintre serait alors bien élitiste ou bien borné, ou encore habile, à l'image du gouvernement. De quel droit, parce que certains partis ne représentent que quelques millions -vous aurez saisi l'euphémisme- d'électeurs, ces derniers ne devraient-ils être représentés que par une poignée de parlementaires, voire parfois n'être pas représentés du tout, ou du moins pas dans un groupe parlementaire distinct ?

C'est dans cette nécessité urgente, révoltante, que nous, les non-inscrits, qui représentons une part du peuple français qui souhaite être aussi entendue et prise en compte que les adhérents des partis dits « grands et traditionnels », réclamons une plus grande représentativité du Parlement. Considérez-vous qu'il soit normal, en démocratie, qu'un parti comme le Front National qui a réuni 13,20% des suffrages au premier tour des élections législatives, et 8,75% au second tour, ne soit représenté à l'Assemblée que par sept députés (huit à l'issue directe des élections) ? Faisons le calcul : 8 députés sur 577, cela fait environ 1,4% des sièges. Nous sommes bien loin des 8,75% et davantage encore des 13,20%. A contrario, LREM qui comptabilisait 28,21% des votes au premier tour, et 43,06% au second, obtient 313 députés, soit 54% du nombre total de sièges. Cela donne peut-être à réfléchir sur la représentativité des hommes et femmes siégeant vis-à-vis de la réalité de la volonté de urnes.

Nous ne blâmons finalement pas tant le gouvernement que le mode de scrutin qui depuis trop longtemps se paie la tête des groupes qu'il rend minoritaires par des manipulations de chiffres. Cela, à condition que le gouvernement, désormais placé devant une requête officielle et sérieuse, ne se dérobe pas. Il avouerait en ce cas qu'effectivement, c'est par un viol masqué du principe d'égalité qui fait la République qu'en refusant d'apporter des modifications au mode de scrutin inadmissible qui régit les élections législatives, le gouvernement perpétue le monopole des grands partis.

Ainsi : « De la démocratie, bien sûr ! Mais uniquement si nous restons au pouvoir ».

Alors, dans le souci de satisfaire en même temps ceux qui tirent avantage du scrutin majoritaire et ceux qui auraient tout à gagner à ce qu'il laisse place nette à la proportionnelle, nous proposons un mode de scrutin

nouveau qui permettrait d'élire 50% des députés au scrutin majoritaire, et 50% au scrutin proportionnel. A défaut de remplir des exigences toutes légitimes, peut-être cette proposition aura-t-elle l'effet d'encourager à une « prise de risques » plus concevable.

A vous députés, représentants du peuple souverain, à vous membres du gouvernement français, de montrer votre dévouement au peuple qui vous a choisis pour le représenter fidèlement et prendre les mesures nécessaires à la bonne santé du pays, et par conséquent à celle de tous les français. Finissons-en avec l'oligarchie déguisée.

## **PROPOSITION DE LOI**

### **Article 01 : du Parlement**

1. La République étant une et indivisible, le Sénat & l'Assemblée nationale sont réunis en « Parlement » un et indivisible.
2. Seul le Parlement incarne la République et la Nation.
3. Le Parlement ne pourra compter plus de 350 membres.
4. Afin de mettre en œuvre la décentralisation, le Parlement siègera un mois par session à Toulouse, dans l'amphithéâtre CUJAS de l'Université Toulouse 1 Capitole.
5. Le Parlement est seul maître de son ordre du jour.

### **Article 02 : du mandat parlementaire**

1. Les parlementaires devront obligatoirement siéger aux séances du Parlement sous peine de sanctions.
2. Le mandat parlementaire est impératif.
3. Le président du Parlement est, à tout moment, révocable sur une motion simple et adoptée à la majorité relative des élus de la Nation.

### **Article 03 : du règlement caméral**

1. Le règlement du Parlement est validé par référendum populaire.

### **Article 04 : du scrutin électif**

1. L'élection des 350 membres du Parlement se fera pour moitié selon un scrutin majoritaire, pour l'autre à la proportionnelle intégrale.